

À lire ...

Avis – Curetage du réseau d'aqueduc

Avis publics

L'Église St-Paul Apôtre

Visite du Service incendie

Semaine de la prévention des incendies

Nouvel horaire de la bibliothèque Scotstown/Hampden

Prochaines séances du conseil municipal

Mardi 4 octobre à 19 h

Mardi 1^e novembre à 19 h

Taxes foncières

6^e versement des taxes foncières :

4 novembre 2016

Service incendie

Nous recherchons des personnes intéressées pour devenir pompier volontaire.

Communiquez avec René Charron, Directeur incendie : 819-657-1055

Nous vous présentons le bulletin municipal du mois d'octobre. Il est important de le consulter pour prendre note des dates des différents événements au cours des prochains jours.

IMPORTANT

AVIS - CURETAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Veillez prendre note que la firme Aquatech procédera au nettoyage du réseau d'eau potable.

Pendant ces opérations, il est possible que l'eau du robinet soit colorée. Si c'est le cas, laisser le robinet ouvert jusqu'à ce que l'eau devienne plus claire.

Les opérations de drainage de réseau s'échelonnent entre le 18 et le 19 octobre 2016. Ces travaux seront effectués de soir ou de nuit.

Nous vous remercions de votre compréhension.

DRAINING OF THE FIRE HYDRANTS

Please take note that the Aquatech will proceed in the draining of the fire hydrants.

During these operations, it is possible that the tap water will be discoloured. If this is the case, let the water run until it becomes clear.

These operations will take place during the evening or night between october 18 and 19th, 2016.

Thank you for your understanding.



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Scotstown entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017, qui correspond au deuxième exercice financier d'application du rôle a été déposé au bureau municipal, et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouvertures du bureau de la municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision tel que prévu par la loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la loi.

La demande de révision peut être déposée directement au bureau municipal ou transmise par courrier recommandé.

Toute demande de révision, pour être recevable, doit être faite sur la formule prescrite et être accompagnée du tarif établi par règlement de la M.R.C. du Haut- Saint-François, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

Ladite formule est disponible au bureau municipal, au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, Québec, J0B 3B0.

La demande de révision doit exposer clairement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées.

Fait à Scotstown, ce 16^e jour de septembre deux mil seize.

Monique Polard

Directrice générale

AVIS PUBLIC - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis public d'entrée en vigueur

- Veuillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 septembre 2016, la Ville de Scotstown a adopté le règlement intitulé « **Règlement no 443-16 - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité** »

Le règlement **no 443-16** vise à interdire d'aménager un site de forage, de réaliser un sondage stratigraphique ou de mener une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel dans une plaine inondable dont la récurrence de débordement est de 20 ans, dans une plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau identifiée sans que ne soient distinguées les récurrences de débordement de 20 ans et de 100 ans à moins de respecter certaines distances de tout puits artésien ou de surface desservant des personnes.

Avis est également donné que ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

101, chemin Victoria Ouest,
Scotstown (Québec) J0B 3B0

Donné à Scotstown, ce seizième jour de septembre 2016.

Monique Polard

Directrice générale

AVIS PUBLIC - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 441-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 393-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- . RÈGLEMENT NUMÉRO 441-16 modifiant le règlement numéro 393-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 442-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 398-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- . RÈGLEMENT NUMÉRO 442-16 modifiant le règlement numéro 398-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Ces règlements sont disponibles au bureau municipal de la Ville de Scotstown, situé au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown aux heures ordinaires d'affaires et copies pourront être délivrées moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Scotstown, ce 16^e jour de septembre 2016.

Monique Polard

Directrice générale

URGENT !

L'Église St-Paul Apôtre

DERNIÈRE CONVOCATION POUR TOUS LES PAROISSIENS

SUJET : L'avenir de notre église...

CONTINUITÉ ou fermeture ?

ENDROIT : Salle paroissiale de Scotstown (sous-sol de l'église)

DATE : 12 Octobre 2016

HEURE : 19 H 00

Le conseil de gestion de Scotstown

VISITE DU SERVICE INCENDIE

POUR VOTRE PROTECTION

SAMEDI 15 OCTOBRE 2016

entre 8 h et 12 h (midi)

et samedi 22 octobre entre 8 h et 12 h (midi) si nécessaire

Dans le but de vous aider pour votre protection contre les incendies, le Service incendie de Scotstown visitera les résidences situées sur les rues suivantes pour vérifier vos détecteurs de fumée :

. Chemin Victoria Est, Chemin Victoria Ouest et Albert

Cette visite est obligatoire par le Schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Saint-François édicté par le Gouvernement du Québec et tout le territoire de la Ville de Scotstown sera visité au cours des années suivantes.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Semaine de la prévention des incendies

C'est dans la cuisine que ça se passe!

Du 9 au 15 octobre 2016 : Le combat des chefs

La cuisson des aliments comporte des dangers. Outre les brûlures, elle peut causer un incendie. Soyez donc prudent lorsque vous utilisez des appareils de cuisson.

Cuisiner avec précaution

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent. Utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utilisez une friteuse thermostatique.
- Pour cuire les aliments, utilisez un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoquer un incendie.
- Ayez un couvercle à portée de main. Si ce n'est pas celui du récipient, assurez-vous qu'il peut le couvrir en totalité.

Si le feu de cuisson **se propage** :

- Évacuez tous les occupants du bâtiment.
- Si vous en connaissez l'usage, éteignez le feu avec un extincteur portatif.
- Fermez les portes et les fenêtres en vous dirigeant vers la sortie.
- Appelez le 9-1-1 une fois dehors.

Installez un avertisseur de fumée et vérifiez son fonctionnement

Grâce à l'avertisseur de fumée vous serez prévenu dès le début d'un incendie et augmenterez ainsi vos chances d'évacuer votre maison. Il est donc très important d'installer chez vous au moins un avertisseur de fumée et de vérifier régulièrement son fonctionnement.

Nouvel horaire de la bibliothèque Scotstown/Hampden

À compter du 4 octobre, les nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque seront :

Mardi de 18h à 19h

Mercredi de 10h30 à 11h30

Vendredi de 10h à 11h